

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Novembre

## L'ALLIANCE

FRANCO-RUSSE

Le gouvernement russe vient d'interdire aux magistrats de certains districts de l'Ouest l'usage officiel de la langue allemande, dont il se servaient, paraît-il, abusivement.

L'expression de ces sentiments anti-germaniques est d'autant plus significative qu'elle contraste avec les plus fréquents témoignages de sympathie, à notre adresse, de la grande nation où notre langue est si répandue et où le nom français reçoit un si fraternel accueil.

Il y a longtemps que l'on rêve, en France, une alliance effective avec la Russie et que, dans ce but, des avances ont été faites par la presse de l'un et de l'autre pays. Efforçons-nous de développer, de fortifier et de réaliser cette idée féconde; c'est notre intérêt capital, puisque les ténébreuses machinations de la triple alliance nous imposent encore la nécessité de nous concilier des alliés militaires, tandis que la libre Angleterre de Cobden se contente de vendre et d'acheter au lieu de se ruiner en armements.

A notre époque de prodigieux développement économique, les véritables alliances se contractent de peuple à peuple, basées plus solidement encore sur la communauté des intérêts matériels, sur la multiplicité des rapports et des transactions commerciales, que sur les combinaisons éphémères de la politique.

Combien de fois d'immenses pays n'ont-ils pas été colonisés par l'initiative privée toute seule, et n'ont ensuite été adoptés officiellement que lorsque tout y avait déjà réussi ?

Si nous sommes guidés avant tout par un ardent désir d'être utile à la France, apprenons à faire quelque chose par nous-mêmes, en suppléant à ce que le gouvernement ne peut entreprendre à titre officiel, en corro-

borant ses actes lorsqu'il travaille au bien public.

Que l'industrie et le commerce français s'ouvrent largement pour laisser entrer dans notre mouvement commercial, économique et financier, cette Russie, si jeune et si riche, si peu défrichée encore; que la civilisation la plus avancée de l'Europe l'aide et l'encourage dans la voie économique. Qu'on réfléchisse à la puissance coloniale d'une union douanière franco-russe.

Si un million de Russes et de Français se liguait pour la protection réciproque, pour l'échange aussi avantageux que possible de leurs valeurs, pour l'exclusion de tout élément étranger dans leurs transactions, ne serait-ce pas là une nouvelle force créée en faveur de la politique française ?

M. de Bismarck ordonne bien aux chambres de commerce allemandes de n'acheter que des vins italiens. Pourquoi nos marchandises françaises ne seraient-elles pas protégées d'une manière ou d'une autre ?

## INFORMATIONS

La Chambre sera saisie, avant la fin du mois, d'une demande d'ouverture de crédits sur l'exercice 1890, pour les dépenses secrètes de police.

Le chiffre de ces crédits sera arrêté dans un prochain conseil des ministres.

On se souvient que lors de la discussion du budget de 1890, la Chambre avait voté la suppression des fonds secrets.

— On sait que la précédente Chambre avait voté un crédit extraordinaire d'un million pour les ministres et de 500,000 fr. pour le président de la République à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889.

Une partie de cette somme n'ayant pas été employée, tombera en annulation de crédits.

Dans le dernier conseil des ministres, M. de Freycinet a soumis à la signature de M. Carnot un décret portant approbation du règlement d'administration publique élaboré par le conseil d'Etat, au sujet de l'application des articles de la loi militaire relatif aux dispensés.

Le Conseil a, en outre, décidé que la loi militaire entrera en vigueur dès la promulgation de ce règlement qui sera inséré au Journal officiel.

M. Spuller a fait connaître au conseil le résumé des principales dépêches arrivées de Madagascar par le dernier courrier, et desquelles il résulte que la situation dans l'île est satisfaisante.

Les journaux étrangers qui apprécient la déclaration du ministre français, se montrent en général satisfaits et en font un éloge mérité. C'est ainsi que la Gazette nationale de Berlin déclare que ce document ne manquera pas de produire une impression favorable à l'étranger.

« Cependant, ajoute le journal allemand avec une perfidie bien digne des reptiles soumis aux ordres de M. de Bismarck, le gouvernement français a manqué l'occasion de se montrer juste dans cette circonstance. On comprend facilement que la France n'ait montré aucune disposition à susciter des difficultés pendant la période de l'Exposition, mais il ne dépendait que de l'Allemagne de troubler ou de réduire à néant la grande fête de Français; il lui suffisait de négliger pendant quelque temps le souci de la paix européenne et de laisser prendre une tournure inquiétante aux questions qui ont été soulevées pendant l'été, pour que Paris attendit vainement les visiteurs. »

Nous répondrons à la feuille reptilienne que ce n'est pas la bonne volonté qui a manqué à l'Allemagne de jouer ce rôle odieux de trouble-fête, auquel d'ailleurs elle est habituée; mais qu'elle n'a pas osé, dans la crainte de mécontenter toute l'Europe qui a pris part à l'Exposition.

Le gouvernement, en prévision de l'expiration de nos traités de commerce qui arriveront à leur terme de fin décembre 1891 à février 1892, et qui devraient, en conséquence, être dénoncés à la fin de l'année 1890 si cette dénonciation avait lieu, va prendre l'avis des Chambres de commerce, des sociétés agricoles, industrielles, commerciales, des Chambres consultatives des arts et manufactures, et de tous les syndicats officiels, pour rechercher quel est le régime économique et douanier le plus favorable aux intérêts commerciaux et industriels de la France.

De son côté, M. Félix Faure, député du Havre, vient de prendre l'initiative d'une proposition tendant à l'élection, au scrutin de liste, par la Chambre, d'une grande commission de quarante-cinq membres.

Cette commission aurait pour mission d'ouvrir une enquête sur le meilleur système dou-

nier à adopter en cas de dénonciation de tout ou partie de nos traités de commerce.

Comme le gouvernement, la grande commission parlementaire s'adresserait aux diverses Chambres et sociétés commerciales et agricoles et ferait appel à leurs dépositions.

M. Félix Faure estime que cette enquête doit être menée le plus rapidement possible.

Le résultat complet des élections pour le renouvellement du tiers du conseil municipal de Berlin, donne 34 progressistes et 6 socialistes élus. Il y a 4 ballottages favorables aux socialistes. Aucun candidat conservateur n'a été nommé.

Les socialistes ont désigné, comme candidats au Reichstag, MM. Schulz-Jams Zewski, expulsé la semaine dernière; Wildberger, Anerbach, Singer et Liebnicht.

Le résultat des élections municipales permet de supposer que les socialistes gagneront beaucoup de terrain aux prochaines élections législatives, attendu que le suffrage universel leur sera beaucoup plus favorable que le suffrage restreint par le cens qui régit les élections municipales. On calcule qu'ils gagneront sans peine deux circonscriptions, actuellement aux mains des progressistes.

En attendant, les socialistes, qui triompheront très probablement dans les 14 ballottages, auront au moins 10 sièges, au lieu de 4, au conseil municipal. Ils pourront, en conséquence, y présenter des motions, le règlement du conseil fixant à cinq le nombre de signatures exigé pour le dépôt d'une proposition.

La commission parlementaire chargée de l'examen de la loi sur les socialistes, s'oppose au droit du gouvernement de faire des expulsions.

Par contre, elle admet que la législation contre les socialistes prenne un caractère permanent.

La proclamation inattendue du protectorat italien sur une nouvelle partie de la côte orientale de l'Afrique, a passé presque inaperçue dans le public; mais dans les milieux politiques, on attache de l'importance à cette prise de possession de nouveaux territoires. Certaines personnes prétendent que ce protectorat rapportera à l'Italie, au point de vue commercial, bien plus que la possession de Massacouah et que le traité avec l'Abyssinie.

On croit que le gouvernement italien a été grandement aidé dans cette entreprise par l'Allemagne et l'Angleterre, dont les possessions sont limitrophes des territoires acquis par l'Italie.

On fait ressortir aussi que M. Crispi a envoyé

114 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

XIV

— Elle n'est pas sa maîtresse !... Vous dites que cette Aurore n'est pas la maîtresse de Louis !. Où avez-vous pris cette histoire ?..

Asdrubal appuya froidement : — Non, madame, de Locmaria n'est pas la maîtresse du roi. Je l'affirme. J'en ai la preuve...

— Oh !

— J'ajouterai que cette jeune femme ne paraît pas même se douter de la passion dont est elle l'objet...

— Est-il possible !...

— Par exemple, ce qui me semble non moins certain, c'est que Sa Majesté a la ferme croyance qu'elle répond à son amour...

L'ex-favorite regarda l'ex-colonel avec une expression d'étonnement et de colère : — L'ami, questionna-t-elle, vous moquez-vous de moi ?... Que signifie ce galimatias ?... Voyons, expliquez-vous, parlez...

— Hé ! mon Dieu ! madame, rien de plus simple : on trompe le roi... — On trompe le roi ?... — Oui, madame. — Qui cela ? — M. d'Alaméda, mon maître. — Le duc ?... Et par quel moyen, dans lequel intérêt le trompe-t-il ? — Dans quel intérêt, je l'ignore; mais il faut, en vérité, que celui-ci soit bien puissant pour faire jouer à Son Excellence la dangereuse comédie dont le monarque est la dupe : une comédie qui consiste à persuader à ce dernier que madame de Locmaria brûle pour lui d'une passion qu'elle cache à tous les yeux...

— Et vous croyez que cette créature n'est pas la complice du duc ?... — Je vous répète que j'ai la preuve qu'elle n'est que la victime de cette trame... — Mais comment a-t-on réussi à abuser ainsi le roi ?... — En lui faisant tenir mystérieusement une suite de lettres dans lesquelles cette jeune femme lui peint en traits de flamme les prétendus sentiments qui la dévorent et dont elle ne saurait, dit-elle, combattre le coupable entraînement...

— Ces lettres sont donc fausses, alors ? — Parbleu ! c'est moi qui les fabrique ! — Vous !... — L'ex-chef de bande se redressa avec orgueil : — J'ai plus d'une corde à mon arc... On pourrait prendre pour devise : *Ense et calamo*. — Par la plume et l'épée... Donnez-moi dix lignes d'un homme, et je me charge de le faire pendre, — en imitant son écriture, sa signature et son paraphe si adroitement que je consens à être

pendu à sa place s'il ne s'y trompe pas tout le premier !

— Il ajouta en caressant sa moustache avec complaisance :

— Il ne s'agit que de me fournir un modèle.

Or, Son Excellence m'avait procuré quelques pièces de la correspondance de madame de Locmaria avec une vieille parente qui habite Paris... C'est là-dessus que j'ai travaillé... Que l'on mette aujourd'hui sous les yeux d'un expert une page tracée par la main de la belle Aurore et un fac-simile de celle-ci dû à mon prodigieux talent d'imitation, du diable si l'on distinguera la copie de l'original !

La Merveille eut un bruyant accès d'hilarité.

— Sur ma parole, voilà qui est habilement mené !... Et ce pauvre Louis qui se figure être adoré de cette pimbêche !... Le Grand Alexandre borné comme un simple Géronte !...

Puis, un nuage soudain rembrunissant ses traits :

— Oui, mais ce duc d'Alaméda... Dans quel but cette machination ?.. J'ai beau me creuser la cervelle...

Puis encore, relevant sur son interlocuteur un regard et son front redevenus sérieux :

— D'ailleurs, il faudra bien que ce jeu ait un terme... Je connais le roi par expérience... Il n'est pas homme à se contenter d'espérances et de pattes de mouche...

— Aussi, répartit Asdrubal, mon maître s'est-il arrangé pour lui donner satisfaction...

— Il ne le peut que d'une manière...

L'ex-colonel approuva de la tête :

— J'ai eu l'honneur d'affirmer à madame la

marquise, déclare-t-il péremptoirement, que sa rivale n'était point la maîtresse de Sa Majesté ; mais je n'ai aucunement prétendu qu'elle ne le deviendrait pas dans un avenir prochain.

Le sang monta, violemment aux joues de madame de Montespan.

— Vous voyez bien, s'écria-t-elle, que cette vertu si sauvage finira par apprivoiser et par édifier sa fortune, comme les autres, sur les ruines de son honneur...

— Madame de Locmaria ne s'apprivoisera pas...

Elle haussa les épaules avec impatience :

— On ne la violentera pas, pourtant !... Louis n'a pas de ces façons... Alors elle sera bien obligée de consentir...

— On ne lui demandera aucune espèce de consentement...

— Hein ?...

— Elle n'aura qu'à subir la loi du fait accompli...

— Je ne comprends pas...

— J'estime, cependant, que madame la marquise s'est assez occupée de chimie pour ne pas ignorer les propriétés de certaines substances qui paralysent toute volonté et neutralisent toute résistance...

— Endormie ! s'exclama l'ancienne favorite, c'est endormie que cette Aurore sera jetée dans les bras du roi !...

— Son interlocuteur conclut, paisiblement :

— Ces substances s'appellent, je crois, des narcotiques... Il y a des gens qui en tiennent boutique ouverte dans Paris... Corame aussi des poisons, du reste.

a notification de ce protectorat aux puissances, au moment de la rentrée du Parlement, afin de relever son prestige et d'imposer silence à ceux qui seraient disposés à attaquer sa politique.

Un grand nombre de personnes à Rome sont cependant d'avis que le moment est mal choisi pour se lancer dans une nouvelle expédition coloniale, attendu que la situation financière de l'Italie ne permet pas de nouveaux sacrifices.

On annonce que M. Spuller, ministre des affaires étrangères, aurait l'intention de poser sa candidature au fauteuil académique devenu vacant par la mort de M. Emile Augier.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La question des allumettes

La Chambre avait voté, jeudi, l'article 1er d'une proposition de MM. Leydet et Peytral contenant le principe de la libre fabrication des allumettes. Elle s'est déjugée samedi en repoussant l'article 3 de la même proposition, lequel réglait la quotité de l'impôt dont eussent été frappées les allumettes librement fabriquées.

Ce vote revenait évidemment au rejet de la proposition Leydet, pourtant admise quarante-huit heures auparavant. Le gouvernement l'emporte donc, puisque, s'il avait d'abord paru un peu hésitant en ce qui concerne le retour du monopole à l'Etat, système auquel il ne s'était expressément rallié qu'à la dernière heure, il n'avait du moins jamais cessé de combattre énergiquement la liberté de fabrication.

Il ne l'emporte, il est vrai, le gouvernement, qu'à sept voix de majorité, obtenues après pointage; mais pouvait-il mieux espérer d'une Chambre qui devait évidemment éprouver certains scrupules à revenir si tôt sur sa décision précédente?

L'impôt sur les allumettes

L'article 3 du projet de MM. Leydet et Peytral établissant un impôt de 6 centimes par boîte ou paquet de 51 à 100 allumettes. La Chambre a eu à se prononcer sur cet impôt et l'a repoussé par 244 voix contre 237, ce qui a fait écrouler tout le projet de loi de MM. Leydet et Peytral sur la liberté de fabrication des allumettes.

Nos quatre députés ont voté contre l'article 3.

La Chambre a validé samedi l'élection de M. le Dr Rey.

Entretien de la voirie

Parmi les projets de loi distribués samedi à la Chambre, s'en trouve un tendant à autoriser le département du Lot à s'imposer extraordinairement, pour l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Nominations de Percepteurs

L'Officiel publie les nominations suivantes:

Il se tut. Madame de Montespan demeura pensive. Puis, au bout de quelques minutes:

— Mon ami, reprit-elle d'un ton dont l'affabilité laissait percevoir une menace, votre conversation me plaît et je n'en voudrais pas perdre l'agrément... Continuez donc, je vous prie... Vous m'avez dit trop de choses curieuses pour rester en si beau chemin...

— L'escogriffe se courba avec humilité:

— J'attends les questions de madame.

— D'abord, qui a imaginé le procédé expéditif dont vous venez de m'entretenir?

— Oserai-je répéter à ma noble auditrice que M. d'Alaméda est un homme doué d'un génie d'invention en tous points extraordinaire?

— Et quand ce génie d'invention aura-t-il recours à ce procédé, qu'il n'a pas inventé, d'ailleurs?

— Voici ce que j'ai pu recueillir à ce sujet: il paraît que Sa Majesté chassera prochainement à Marly...

— On fera les grandes chasses d'automne...

— La reine suivra le roi, et les dames du palais suivront la reine, naturellement. Il y aura collation sur l'herbe. Eh bien! l'un des sommeliers qui verseront à boire, celui-là même qui sera chargé de servir madame de Locmaria, a été acheté par le duc.

— J'entends...

— Lorsque le narcotique produira son effet, lorsqu'on verra la jeune femme pâlir, faiblir, fermer les yeux, tout le monde croira à l'une de ces syncope auxquelles elle est sujette, dit-on...

— Fort bien...

M. Rougier, percepteur de Pern, à la perception de Sauzet.

M. Walter, percepteur de Boisset (Cantal), à la perception de Pern.

M. Gouzon, receveur municipal spécial de Gourdon, à la perception de Boisset (Cantal).

M. Robinet, appelé de la perception de Sauzet à celle d'Arpajon (Cantal), et non installé, est nommé à la perception de Mayet-de-Montagne (Allier).

Ecole normale d'instituteurs

M. Belot, économiste de l'Ecole normale de Cahors, est nommé économiste de l'Ecole nationale professionnelle de Voiron.

Engagements volontaires

Les engagements volontaires sont fermés dans les régiments suivants, qui ont atteint le complet de leur effectif d'engagés volontaires.

Infanterie: 3e, 27e, 41e, 43e, 51e, 54e, 55e, 57e, 61e, 66e, 72e, 76e, 83e, 92e, 122e, 126e, 135e, 140e, 159e, et 162e régiments.

Cavalerie: 9e chasseurs, 1er, 3e et 6e hussards.

Artillerie: 6e, 14e, 16e, 18e, et 23e régiments.

Le recensement

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire faisant connaître que l'autorité militaire se plaignait de la manière défectueuse et incomplète dont était fait dans un grand nombre de communes le recensement des chevaux et mulets pouvant être réquisitionnés en cas de guerre.

Le ministre a décidé que, pour simplifier les opérations, le recensement des voitures pouvant être utilisées en cas de mobilisation n'aurait pas lieu cette année, mais que les maires devraient donner tous leurs soins à l'établissement de la statistique exacte des chevaux et mulets existant dans leurs communes.

Statistique

M. le docteur Lebœuf vient de publier la statistique des naissances et des décès de la ville de Cahors, en 1887 et 1888.

Il résulte de ce travail qu'il y a eu, en 1888, à Cahors, 385 décès et 274 naissances seulement, d'où une différence de 111 en faveur des décès. Cette différence avait été plus accentuée encore, en 1887, puisque sur 423 décès, il n'y avait eu que 279 naissances, soit 144 en faveur des décès.

Les mois les plus chargés en décès, en 1888, ont été ceux de janvier (50), mars (50), avril (38), mai (35), octobre (34), juin (32), septembre (31) et novembre (30); les moins chargés ont été ceux d'août (16), juillet (20), février (24) et décembre (25).

Sur les 385 personnes décédées en 1888, il y a eu 200 hommes et 185 femmes. Le mois d'août est le seul où le nombre de naissances ait été supérieur à celui des décès; cet excédent n'est d'ailleurs que de un.

La paroisse de la ville la plus éprouvée, en 1888, a été celle de la Cathédrale, qui a eu 155 décès sur 6,600 habitants, soit 2,34 0/0 de la population; puis viennent les paroisses de Saint-Urcoise (2,33 0/0); Cabessut (2,2 0/0); paroisses suburbaines (2 0/0); Saint-Barthélemy (1,80 0/0); enfin Saint-Georges, qui n'a perdu que 8 habitants sur 490, soit 1,60 0/0 de sa population.

Les affections cardiaques ont provoqué 44

— L'intéressante malade sera alors transportée dans un pavillon que mon maître possède au bord de la forêt, et non loin duquel on fera en sorte que cet accident ait lieu...

— Après ?

— Or, ce pavillon communique par un passage souterrain avec le château, de Marly...

Et l'ex-capitaine appuya d'une façon significative :

— On le roi passera la nuit...

— Ah !...

Madame de Montespan se remit à songer.

— Voilà marmura-t-elle, un plan admirablement ordonné...

— Ensuite, regardant fixement son interlocuteur :

— Mais comment en avez-vous eu connaissance ?... Car je ne pense pas que, votre maître ait pris soin de vous l'exposer...

— Oh ! mon Dieu ! rien de moins compliqué... J'ai un défaut... Je suis curieux.

— C'est parfois une qualité.

— Si, d'aventure, je m'aperçois que quelqu'un s'ingénie à me cacher quelque chose, il me prend aussitôt une rage furieuse de découvrir ce quelque chose et de percer à jour ce quelqu'un. C'est ainsi que Son Excellence s'étant enfermée dans son cabinet avec M. de Boilaurier, son âme damnée, pour causer d'affaires d'importance, je ne sais comment cela s'est fait, mais je me suis trouvé tout à coup accrosché au treillage qui tapisse la muraille, au-dessous de la fenêtre de ce cabinet. J'ai donc entendu — malgré moi — les deux gentilshommes s'entretenir de cette savante combinaison.

décès; l'apoplexie cérébrale 38; la vieillesse 37; la pneumonie 31; la phthisie pulmonaire 31; la fièvre typhoïde 30; l'athropsie des enfants 13; la faiblesse de constitution 13; le ramollissement cérébral 9; lagastro-entérite aiguë 7; le croup 7 la bronchite chronique 6; paralysie 6: les anévrysmes 5, etc., etc.

Contraventions

Contravention a été relevée contre le nommé Roques, tailleur d'habits, demeurant rue Nationale, n° 53, pour avoir jeté le contenu d'un vase de nuit d'une fenêtre de son logement sur la voie publique.

Contraventions. — Méja, Etienne; Chantelouvé et Villatrex, Pierre, sont condamnés à 16 francs de dommages-intérêts envers la régie, et à 5 francs d'amende, pour avoir vendu du vin et des liqueurs.

Délits de chasse. — Sont condamnés: Combelles, à 30 francs; Vinol, Germain, de Saint-Cirq-Lapopie, à 25 francs;

Bourgade, Jean, maçon, à 30 francs; Lugan, à 30 francs;

Bouet, J.-B., de Mondenard, à 25 francs; Combalbert, Jean, de Cézac, à 25 francs;

Garrigon, Jean-Baptiste, à Saint-Daunès, à 25 francs;

Bourdard de Cézac, 25 francs; Coubaynes, François, de Flauguac, 30 francs;

Dalteil, Louis, forgeron, à Trespoux, 25 fr.; Béral, Louis, à Flottes, 8 francs;

Bandet, Léon, 13 ans, 8 francs; Baldy, Jean-Pierre, de Catos, 25 francs.

Vol. — Bournaux, Antoine, de Lalbenque, pour vol d'ustensiles de labour, est condamné à 6 jours de prison.

— Virac, Jean, jeune homme de 24 ans, propriétaire à Loupiac, près Puy-l'Evêque, est condamné à trois jours de prison pour vol d'un canard.

Il dit qu'il était en état d'ivresse et qu'il avait pris ce canard pour l'entendre faire couac !

— Delfau, Victor, d'Englandières, est condamné à un mois de prison pour destruction d'objets saisis.

Chiens abattus

Hier au soir, six chiens errants sur la voie publique ont été abattus après toutefois avoir été conservés à la fourrière pendant trois jours.

GRAMAT

M. Balagayrie instituteur, à Gramat a obtenu un diplôme d'honneur aux Jeux-Floraux de 1889. (Félibrige d'Alais).

SAINT-CÉRÉ

La ville de Saint-Céré est enfin parvenue à inaugurer l'éclairage à la lumière électrique. Le jeune directeur, aidé seulement de ses faibles ressources et de la municipalité, est arrivé, malgré tout, à mener son entreprise à bonne fin; ses efforts ont été couronnés de succès, il a pu doter sa ville natale des premiers fruits de ses opérations.

L'éclairage électrique est certainement un problème résolu depuis longtemps, et plusieurs

— A merveille !... Je comprends... Mais ce que je saisis moins, c'est que l'idée ne vous soit point venue de prévenir Sa Majesté de la fraude dont elle est la dupe.

Cordeboeuf hochait le front :

— Madame, répliqua-t-il, le roi ne m'aurait jamais pardonné d'avoir trempé dans cette fraude...

— Soit... Dans tous les cas, madame de Locmaria vous restait... Pourquoi ne pas l'avoir avertie du piège tendu à son honneur ?

Les traits du coquin s'assombrirent.

— Je suis venu à vous, déclara-t-il nettement, parce que vous devez haïr cette femme... Moi aussi, je la haïs, et de toute mon âme. Je la haïs pour l'amour qu'elle porte à son époux, à ce stupide Breton qui m'a croisé deux fois devant elle : sur la route de Saumur et sur la berge des Célestins... Je me suis vengé de celui-là : sa force brutale ne terrassera plus personne. Mais je veux que sa veuve souffre... Je veux qu'elle souffre par moi...

— Sa veuve ? interrompit brusquement la marquise : vous avez dit sa veuve ?

— Certainement; puisque M. de Locmaria est mort.

Les deux mains d'Athénais saisirent convulsivement les bras de son fauteuil, comme si elle eût voulu bondir...

Et cette exclamation s'échappa de ses lèvres, — une exclamation dans laquelle il y avait à la fois de l'incrédulité et de l'espoir :

— Mort, M. de Locmaria !... Le chevalier !... Ce Jodel !...

— Ce Jodel, en effet, repartit Asdrubal, qui

villes en France sont déjà éclairées par l'électricité. Mais le vrai mérite de M. Rouzet consiste dans l'application de l'éclairage à distance, avec des courants à haute tension agissant directement sans le secours de transport de force dans les lampes. Par ce procédé de transformation, il a été le premier en France à en faire l'application.

BELMONT

Notre foire de la Saint-Martin (18 novembre) favorisée par un temps magnifique a été très belle.

Beaucoup d'acheteurs s'y étaient donné rendez-vous. Elle est surtout renommée pour la vente des bêtes à laine et, comme d'habitude, il s'y est traité beaucoup d'affaires de cette nature sur des prix de hausse incroyables.

Il faut cependant ajouter qu'elle s'est un peu ressentie de sa coïncidence avec la foire de Beaugard et le marché de Caussade.

Ne serait-ce pas aussi un peu de cause de la présence d'un ours qui rode dit-on, dans la contrée et qui jette depuis quelque temps la frayeur au milieu de nos populations ?

Je me suis d'abord amusé des racontars qu'on faisait courir à ce sujet, me rappelant l'histoire du fameux léopard qu'on disait y être aussi, il y a quelques 10 à 15 ans, et qui après battue se trouvait être simplement un modeste loup.

Il est cependant aujourd'hui certain que nous avons un animal quelconque dans nos bois. Beaucoup l'ont vu en divers points portant un reste de chaîne à son cou. Dans le canton limitrophe de Caylus, certaines communes organisent dit-on une chasse à l'inconnu.

Comme il faut en pareille circonstance faire la part de l'exagération produite par la peur, mon humble avis est que l'animal en question est tout simplement un sanglier échappé des forêts de la Grésigne, mis aux abois par quelque inexorable disciple de Saint-Hubert et retranché chez nous.

A bientôt de nouveaux détails à ce sujet, s'il y a lieu.

THÉGRA

Encore un naïf qui, par sa crédulité, s'est vu dérober son porte-monnaie.

Le 15 novembre, X..., métayer à Thégra, se rendit à Figeac pour acheter des bœufs. Au sortir de la gare, il fut accosté par un monsieur qui lui offrit bien poliment une pièce de vingt francs, en le priant de lui montrer les environs de Figeac qu'il déclarait ne pas connaître.

X..., flatté, conduisit l'élégant dans la direction de Capdenac. Arrivés à un détour de chemin, nos deux excursionnistes sont rejoints par deux individus qui les menacèrent de leurs revolvers, s'ils ne leurs livrent immédiatement le porte-monnaie.

L'élégant supplie qu'on lui laisse la vie et donne son porte-monnaie. Il dut en faire autant. Il livra sa bourse et s'évanouit. Revenu à lui-même, il comprit, mais trop tard, qu'il avait été victime d'un audacieux voleur.

L'excursionniste avait disparu. Il fut introuvable. Malgré les recherches de la police, il ne put être découvert. Il avait d'abord exercé en costume de high-life, peut-être agit-il, le reste de la journée, sous les guenilles d'un mendiant.

ajouta avec une férocité froide :

— Mort par moi.

— Vous en êtes sûr ?

— C'est moi qui avais placé de chaque côté de la route les compagnons qui l'ont fusillé au passage.

— Quelle route ?

— Celle d'Allemagne, parbleu !... A l'endroit où commence la forêt de Bondy... Le jour de son départ de Paris...

La Merveille répéta :

— Vous en êtes sûr ?

— Je les ai vus tomber sous les deux sous les balles : lui et cet Esteban dont je vous parlais tout à l'heure...

— Oh !...

— C'était M. d'Alaméda qui avait ordonné cette double exécution... Le duc avait primitivement résolu de laisser ce godelureau aller se faire tuer sous Fribourg... Ensuite, il s'était ravisé, et c'était pendant que nos voyageurs s'attardaient, à Paris, chez M. de Louvois, que j'organais l'embuscade dans laquelle il devaient succomber.

Madame de Montespan redit une troisième fois :

— Vous en êtes sûr ?

— Le lendemain, je suis retourné m'informer : on avait ramassé les deux cadavres et on les avait enterrés dans le cimetière de Nogent... Le maître et le valet, là, côte à côte... Je me suis penché sur leurs fossés. J'ai interrogé les paysans. Il n'y avait pas à s'y tromper.

(A suivre).

**FAITS DIVERS**

**L'entrée du bétail étranger en France**

A la suite d'une démarche faite par le commissaire en bétail de la Villette, M. Faye, ministre de l'agriculture, a reporté à la date du 5 novembre l'application de l'arrêté du 22 novembre interdisant l'entrée en France, par la frontière suisse, du bétail austro-hongrois allemand. Il résultait, en effet, des dispositions d'un arrêté antérieur que le bétail étranger, importé par la voie de la Suisse, ne pouvait être introduit en France qu'après avoir été soumis à une quarantaine de dix jours.

M. Faye n'a pas voulu donner à sa décision du 5 novembre un caractère rétroactif, et il a déclaré qu'elle ne s'appliquerait pas au bétail ayant pénétré sur le territoire suisse et étant en cours de quarantaine.

**Un conflit regrettable**

Un sous-officier du 16<sup>e</sup> d'artillerie, ayant rencontré sur la place de Jau de soldats de son arme, leur adressa quelques observations sur leur tenue et réclama le salut que tout inférieur doit à son supérieur. Un jeune homme se permit de faire des réflexions mal placées. Le sous-officier lui fit observer qu'il se mêlait de choses qui ne le regardaient pas. Bientôt un attroupement se forma et manifesta une violence extrême à l'égard du sous-officier, qui reçut une pierre à la tête et eut la figure ensanglantée. C'est à grand-peine qu'on put arriver jusqu'à la préfecture, où l'auteur de ce désordre fut conduit et maintenu.

A la caserne d'artillerie, où le sous-officier avait accompagné d'agents et toujours suivi de la troupe, un adjudant fit charger les manifestants, qui se dispersèrent. Des procès-verbaux ont été dressés contre les auteurs de ce déplorable incident.

**Faux billets de 1,000 francs**

Devant la cour d'assises de la Haute-Garonne devant d'avoir lieu les débats de l'affaire de fabrication de faux billets de mille francs de la Banque de France dont il fut question au mois d'août.

Trois accusés comparaissent devant le jury : Jean Mazuc, marchand ; Pierre Dorin, litographe à Toulouse ; Victor Monge, propriétaire à Bourdeaux (Gers).

Tout l'intérêt du procès était concentré sur la personnalité de M. Monge, ancien entrepreneur au chemin de fer d'Orléans à Châlons, constructeur de la basilique de Lourdes, ancien propriétaire des biens domaniaux en Roumanie, qui, après avoir brassé d'énormes affaires et remué des millions, aurait été réduit, selon les dires de Mazuc, à vivre d'expédients et serait devenu l'instigateur de cette criminelle entreprise.

M. Monge a énergiquement nié y avoir pris part, et c'est ce qu'a estimé le jury, puisqu'il a rendu, en sa faveur, un verdict négatif.

Mazuc et Dorin ont été condamnés à huit ans de réclusion.

**Un drame à la ménagerie Pezon**

La ménagerie Pezon, installée en ce moment place Pigalle, à Paris, a été samedi soir le théâtre d'une scène terrible.

Le capitaine Henri venait d'en finir avec ses lions. Pour clore le spectacle, il fit amener dans la cage où il se trouvait un superbe tigre, son ennemi juré. A la vue du dompteur, l'animal se dressa sur ses jarrets, prêt à bondir. Le capitaine comprit que, s'il ne payait pas d'audace, il mourrait ; il s'avança à la rencontre du fauve et, à coups de cravache, le força à reculer.

Malgré les cris des spectateurs, qui l'adjuraient de quitter la cage, le capitaine, qui se plaît à braver le danger, asséna un nouveau coup de cravache sur le mufle du tigre. D'un bond, l'animal fut sur le dompteur ; ce dernier, par un écart, s'adossant à la grille, évita ainsi d'être enserré dans les griffes du tigre. Debout sur ses pattes de derrière, le fauve couvrait de son corps son adversaire, qui n'ayant pour se défendre que sa cravache, le frappait à coups redoublés sur la tête. Malgré toute sa bravoure et sa force musculaire, c'en était probablement fait du capitaine si les hommes de service n'étaient rapidement portés à son secours.

Malgré de piques et de tridents, il réussit à lâcher prise au tigre. Le capitaine était blessé, mais il perdait abondamment son sang et une profonde blessure à la main gauche.

Le fauve lui avait broyé trois doigts entre ses terribles mâchoires.

Le blessé fut aussitôt transporté dans une pharmacie où il reçut des soins.

— J'en ai vu bien d'autres, disait-il pendant son transport. Cela ce n'est qu'un bobo. J'ai vu mourir de plus près, on des vingt-sept lions que j'ai tués en Afrique m'a, d'un seul coup de cravache, enlevé la moitié du ventre.

**Trois fois condamné à mort**

Des agents ont opéré une rafle dans le quartier des Halles ; quarante-trois vagabonds ont été arrêtés ; parmi eux se trouvait un individu dont le passé n'est pas des plus ordinaires. Son casier judiciaire ne porte pas moins de « quarante condamnations, dont trois à mort. »

Jules Colin, âgé de quarante-huit ans étant soldat, fut une première fois condamné à mort ; sa peine commuée, il fut envoyé au pénitencier de Bougie, où il encourut sa seconde condamnation à mort.

Ayant à son actif de nombreux sauvetages, on lui fit grâce et il fut envoyé à la Nouvelle-Calédonie, où, trois fois de suite, il opéra les sauvetages les plus périlleux. Son naturel brutal ne tarda pas à reprendre le dessus et, pour la troisième fois, il fut condamné à la peine capitale.

Le président de la République ne voulut pas laisser exécuter cet homme qui compte plus de trente sauvetages à son actif, et de nouveau il fut gracié et envoyé au Sénégal.

Il ne tarda pas à s'échapper et se réfugia à Paris. Après avoir vécu pendant quelque temps d'expédients, il vint échouer aux Halles ; c'est là qu'il a été arrêté.

**Variétés**

**A ma grand-mère**

Le regard faible et bon, les traits creusés par l'âge,  
Le pas mal assuré lorsque le poids des ans  
Exerce lentement son éternel ravage,  
Avec un cœur rempli d'harmonieux accents,

N'est-ce pas la grand-mère ? A la ville, au village  
C'est vers elle que vont les gestes caressants ;  
C'est elle qui reçoit le premier babillage,  
Souriant doucement aux rêves des enfants :

C'est un confident sûr, indulgent, adorable.  
La nôtre hélas n'est plus ! La mort impitoyable  
Est venue agiter son funèbre flambeau,

Et moi qui suis trop loin, sachant qu'elle fut bonne  
Il ne m'est pas permis, en offrant ma couronne,  
D'arroser de mes pleurs les bords de son tombeau !

L. SALAMON.

Cahors, le 23 novembre 1889.

Ceux qui ont lu les compte-rendus des récents Congrès de médecine n'ont pu s'empêcher de constater que plus que jamais les médecins continuaient à ne pas être d'accord sur les médicaments : l'un condamne ce que l'autre vient de louer. Ces disputes excitent comme toujours l'hilarité des gens bien portants. Mais les malades ? — Eh bien, que les malades attendent que l'accord se fasse chez nos docteurs et qu'ils continuent à faire usage de ces bonnes vieilles recettes dont l'expérience a montré aux médecins la constante efficacité. Tel est le *Sirope de Regnaud*, composé de l'extrait concentré des plantes pectorales dont il emprunte les principes actifs pour soulager et guérir la toux, quelle qu'en soit la cause.

**En vous mettant à table**

Nous vous engageons à prendre une *Pilule Gicquel* antibilieuse, antiglaireuse. Elles régulariseront les fonctions de l'estomac et des intestins ; elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les véritables *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la botte.

**Le Docteur CHOFFÉ**

ex-médecin de la marine, vient de publier une 26<sup>e</sup> édition de ses *Causeries médicales*. Les modifications qu'il y a apportées en font un livre nouveau plein d'observations intéressantes. Les chapitres qui traitent de la Hernie et des maladies de la femme ont été particulièrement l'objet d'une étude approfondie. D'autres causeries ont également bénéficié de développements importants. Elles ont pour titres : Hémorrhoides, Gouttes, Phthisie, Asthme, Cancer, Anémie, Scrofule, Varicocèle, Varices, Maladies du Cœur, de la Vessie, de l'estomac, du Foie, de la Peau, du Cerveau, Névralgies, Obésité, etc.

C'est donc un guide précieux que l'auteur offre aux personnes atteintes de *Maladies chroniques* ; et je suis heureux d'annoncer à mes lecteurs que ce volume de 350 pages sera envoyé gratuitement et sous enveloppe, à toute personne qui joindra à sa demande de 60 centimes en timbres-poste pour frais d'envoi. Adresser les lettres au *DOCTEUR CHOFFÉ*, quai Saint-Michel, 27, Paris.

D<sup>r</sup> MAUCLAIR.

**Bibliographie**

LE BON JOURNAL paraît le jeudi et le dimanche. Abonnements : Un an : France, 15 fr ; étranger, 18 fr. — (5<sup>e</sup> année). Sommaire du numéro 379 — 24 novembre 1889. — Adolphe Chevaussus : Un Mariage désastreux. — Henry Gréville : Un Mystère (suite). — Jules Claretie : Candidat ! (suite). — Marie Robert Halt : La Petite Lazare (suite). — Hector Malot : Les Besoigneux. — Olivier Chantal : Le Bel Orlando (fin).

Bureaux à la librairie C. Marpon, et Flammarion, éditeurs.

« On ne badine pas avec l'amour » et « Barberine viennent à leur tour de paraître dans la magnifique édition en livraisons illustrées à 10 centimes des *Œuvres complètes d'Alfred de Musset*. Ces deux ravissantes comédies qui composent presque entièrement les séries 32, 33 et 34 de cette publication sont accompagnées de jolies compositions d'un cachet artistique très remarquable.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

D'UNE

**demande en séparation de biens**

Suivant ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du quinze décembre dernier, et par exploit de M<sup>e</sup> David, huissier à Lauzès, en date du vingt-un novembre courant, la dame Marie Laur, épouse Avezou, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Cras, (pouvée de l'Assistance Judiciaire suivant décision du bureau de Cahors en date du neuf février 1888), a formé contre ledit Avezou Auguste son mari, une demande en séparation de biens, et a constitué M<sup>e</sup> Georges Delbreil pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véridable,  
Cahors, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

D'UNE

**demande en séparation de biens**

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit novembre courant, et par exploit de M<sup>e</sup> Daynard, huissier à Duravel, en date du vingt-deux du même mois, la dame Anne Pénirot, sans profession, épouse du sieur Rives, (pouvée de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du trente-un octobre dernier) a formé contre ledit sieur Mathurin Rives, son mari, propriétaire, domiciliés ensemble du lieu de Pis commune de Vire, une demande en séparation de biens et a constitué M<sup>e</sup> Georges Delbreil pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véridable :  
Cahors, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

L'avoué poursuivant,

Signé : G. DELBREIL.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyages dans les Pyrénées.** — La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.  
Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.  
La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

**Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.**

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour certaines gares du réseau du Midi et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

**Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

**BOURSE. — Cours du 25 novembre 1889.**

3 0/0.....	87 55
3 0/0 amortissable (nouveau).....	90 80
4 1/2 0/0 1883.....	105 10
Actions Orléans.....	1,357 50
Actions Lyon.....	1,335 00
Action Panama.....	58 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	423 50
Obligations Lombardes.....	316 00
Obligations Saragosse.....	372 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	95 00

**BULLETIN FINANCIER**

du 25 novembre 1889.

On a pu constater aujourd'hui quelques réalisations de bénéfices sur la vente de la part d'acheteurs qui jusqu'ici avaient cru à la continuation de la hausse. Peut-être la situation politique intérieure les a-t-elle poussés à liquider. Quoiqu'il en soit, la clôture est peu satisfaisante eu égard à la fermeté du début. En effet, le 3 0/0 a coté 87,72 pour finir, comme samedi, à 87,55. Le 4 1/2 105,10, Amortissable 91 fr.

Cette lourdeur est d'autant plus anormale que les fonds étrangers ont une excellente tendance. L'Italien 94,25. Extérieure 73 7/16, Hongrois 87 7/16 le Portugais 67 9/16. Les valeurs du parquet ont été plus impressionnées par la faiblesse des rentes. Le Foncier 1301, Suez 2318, Banque de Paris 707, Lyonnais 682.

Il faut souligner la hausse de la Banque de France, toujours en vue d'une élévation de l'escompte pour jeudi. Les valeurs de cuivre ont repris leur animation et leur bonne allure. Rio 396, Tharsis 118, Alpines 110. Le Turo a été très demandé à 17,52. Banque ottomane bien tenue à 539. L'Egypte 464. Nous rappelons que le 27 courant a lieu l'émission des 53,000 obligations de 500 fr. 4 0/0, par les soins du crédit Lyonnais pour la compagnie madrilène d'éclairage et de chauffage par le gaz. Prix d'émission 475 fr.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**INJECTION BROU**

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

**Chemin de fer d'Orléans**

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS - D.	8 25	12 50	14 45	PARIS - D.	2 20 s.	9 50	7 45 m
Marcus	6 40	11 15	13 10	— Expres.	7 40		
Parcé	6 52	11 27	13 22	BORDEAUX.	5 45	11 30	3 15
Luzoch	7 1	11 30	13 35	M.-Libos.-D.	8 52	3 11	9 5
Castelfranc.	7 18	11 43	13 48	Fumel.	8 39	3 18	9 12
Puy-l'Evêque.	7 30	11 54	14 03	Sotrac-Touzac	8 52	3 30	9 24
Sotrac-Touzac	7 40	12 2	14 17	Duravel	9 9	3 39	9 33
Fumel.	7 49	12 11	14 26	Puy-l'Evêque.	9 23	4 3	9 40
M.-Libos.-A.	8 1	12 21	14 36	Castelfranc.	9 23	4 3	9 54
BORDEAUX.	3 5 8	11 4 45	13 40	Luzoch.	9 35	4 16	10 6
PARIS - Ar.	11 46	4 37	2 43	Parcé.	9 44	4 26	10 15
				Marcus.	9 55	4 38	10 28
				CAHORS.-A.	10 7	4 56	10 42

  

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS.-D.	7 45	10 14	5 22	TOULOUSE. D.	6 4	9 11	2 35
Sept-Ponts.	7 25	10 24	5 5	BORDEAUX.	12 25	10 10	10 10
Cieureac.	7 45	10 33	5 15	Montauban. D.	7 25	10 40	4 50
Lalbenque.	7 55	10 45	6 10	Ponneville.	7 40	10 55	4 44
Montpezat.	8 5	10 55	6 20	Albias.	7 55	11 4	4 53
Borredon.	8 20	11 08	6 42	Réalville.	8 14	11 9	5 2
Causado.	8 32	11 19	6 56	Causado.	8 35	11 23	5 25
Réalville.	8 45	11 28	7 7	Borredon.	8 50	11 35	5 14
Albias.	8 51	11 44	7 18	Dampgnac.	9 16	11 51	5 44
Ponneville.	9 02	11 44	7 23	Lalbenque.	9 40	12 6	6 05
Montauban. A.	9 18	11 55	7 45	Cieureac.	9 50	12 14	6 14
BORDEAUX.	7 54	5 50	5 25	Sept-Ponts.	10 3	12 26	6 26
TOULOUSE. A.	1 27	4 14	6 31	CAHORS.-A.	10 13	12 34	6 34

  

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS.-D.	7 40	11 30	5 16	PARIS.-D.	2 20 s.	9 11	7 45 mat
Arcambal.	8 2	11 4	5 36	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 40
Vers.	8 12	11 23	5 45	Lamadecine.	7 58	11 54	5 47
Saint-Géry.	8 21	11 38	5 53	Toirac.	8 21	12 30	5 47
Conduché.	8 35	11 5	6 6	Montbrun. hal.	8 34	12 32	6 1
St-Cirq. halte.	8 43	11 13	6 6	Cajarc.	8 38	12 34	6 1
St-Martin-Lab.	8 57	11 35	6 23	Calvignac. hal.	8 46	12 36	6 12
Calvignac. hal.	9 5	11 44	6 30	St-Cirq. halte.	8 55	12 38	6 15
Cajarc.	9 21	12 10	6 46	Vers.	9 23	12 42	6 30
Montbrun. hal.	9 33	12 24	6 57	Saint-Géry.	9 35	12 44	6 35
Toirac.	9 44	12 35	7 7	Vers.	9 43	12 50	6 42
Lamadecine.	9 53	12 44	7 10	Arcambal.	9 57	13 0	6 48
CAPDENAC. A.	10 12	12 36	7 33	CAHORS.-A.	10 6	13 20	7 31
PARIS.-Ar.	11 46	4 37	2 43				

**Après fortune faite  
A CÉDER UNE GRANDE  
Imprimerie Typographique**

Préfecture du centre, en pleine prospérité. — Possédant Journal politique tri-hebdomadaire, dans sa 18<sup>e</sup> année. — Annuaire du département.

Bénéfices nets par an 7,000 fr. — Grandes facilités de paiement.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, initiales E. G.

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau

**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX**

considérés comme incurables par les Prisons de la Salive

Le Traitement au drainage nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEBONHARD, MÉDECIN SPÉCIALISTE (41, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.).

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**LE MONITEUR de la MODE**  
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Constater le succès toujours croissant du **Moniteur de la Mode** est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la supériorité de cette publication placée, sans conteste aujourd'hui, à la tête des journaux du même genre.

Modes, travaux de dames, ameublement, littérature, leçons de choses, conseils d'hygiène, recettes culinaires, rien n'y manque et la mère de famille, la maîtresse de maison, l'ont toutes adoptées comme le guide le plus sûr et le plus complet, qui soit à leur service.

Son prix, des plus modestes, le met à la portée de toutes les bourses :

EDITION SIMPLE (mat. grav. color.)	EDITION N° 1 (avec grav. color.)
Trois mois, 4 fr.	Trois mois, 8 fr.
Six mois, 7 50	Six mois, 15
Un an, 14	Un an, 23

(ETRANGER, LE PORT EN SUS.)

On s'abonne en envoyant, 3, rue du Quatre-Septembre, un mandat-poste ou des timbres-poste, au nom de M. Abel GOUBAUD, Directeur du Journal.

Le **Moniteur de la Mode**, livre à ses abonnés, moyennant la somme minime de CINQUANTE CENTIMES pièce, tous les patrons dont elles peuvent avoir besoin.

15 CENTIMES la livraison avec cartes coloriées

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

avec un spécimen gratis à HAYAUD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, qui adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

**VIGNES AMÉRICAINES**  
GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

**VICTOR COMBES**  
PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, et du Conseil municipal de Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

PLANTS DE 1<sup>er</sup> CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES		PLANTS FRANÇAIS	
Boutures	Racines	Greffés et soudés sur les portegreffes et contre :	
le cent	le cent	le cent	le cent
Black Défiance	30 200	400	700
Canada	30 200	400	700
Cunningham	30 200	400	700
Cynthiana	30 200	400	700
Duchess	30 200	400	700
Herbemont	30 200	400	700
Herbemont d'Anrelle	30 200	400	700
Herbemont Touzan	30 200	400	700
Herbemont Blanc	30 200	400	700
Jacquez à gros grains	30 200	400	700
Othello	30 200	400	700
Noah	30 200	400	700
St-Sauveur	30 200	400	700
Sécretaire	30 200	400	700
Sénasquas	30 200	400	700
Triumph	30 200	400	700
Berlandieri (vitis)	30 200	400	700
Cordifolia (vitis)	30 200	400	700
Cipérès (vitis)	30 200	400	700
Riparia large feuille	30 200	400	700
Rupestris large feuille	30 200	400	700
Rupestris Ganzin	30 200	400	700
Solonis	30 200	400	700
Viallas	30 200	400	700
York-Madeira	30 200	400	700

  

Boutures pour greffons	
le cent	le cent
Aspiran teinturier Bouschet	40 500
Carignan Bouschet	40 500
Aramon teinturier Bouschet	40 500
Alicante Bouschet	40 500
Alicante Henry-Bouschet	40 500
Grand noir de la Calmette	40 500
Terret Bouschet	40 500
Portugais bleu	40 500
GM ou Auxerrois	40 500
Mérud à côté vert	40 500
Aramon	40 500
Chasselas du 22 juillet	40 500
Chasselas ordinaires	40 500
Sémillon	40 500

**Boutures pour greffons**

Boutures pour greffons	
le cent	le cent
Aspiran teinturier Bouschet	23 200
Carignan Bouschet	23 200
Aramon teinturier Bouschet	23 200
Alicante Bouschet	23 200
Alicante Henry-Bouschet	23 200
Grand noir de la Calmette	23 200
Terret Bouschet	23 200
Portugais bleu	23 200
Auxerrois	23 200
GM	23 200
Waldécel (1) noir	100
blanc	100

(1) Raisin de 0,80 de long.

**RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo.**  
Sulfate de cuivre 99 0/0 cédé au prix des grandes fabriques.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

**BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, inventeurs & fabricants PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapah forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande CHANTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

SI RÉCOMPENSÉS PAR LE PRINCE ROYAL, MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récomposée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

de revendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec cartes coloriées

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

avec un spécimen gratis à HAYAUD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, qui adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

**PÉPINIÈRE**

de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS

En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à M. ALAZARD LOUIS, 12, rue du Four Ste-Barbe.

LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

PARIS 64, Rue de Rennes, 61

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dervieux, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Chézy, professeur à l'École des sciences de Paris; membre de l'Institut; Dr. H. Sédillot, bibliothécaire et examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; E. Marimon, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

**Etablissement Hydrothérapique**

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

**LE TÉLÉGRAMME**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**MODES DE PARIS**

M<sup>me</sup> DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.